

**N° 305.** — TABLEAU des prix des rations, des denrées, des récipients, etc., devant servir à l'appréciation des délivrances qui seront faites à titre de cessions remboursables pendant l'année 1881 : 1° par les magasins de la marine dans les différents ports en France (1) (2) (4) (5) ; 2° par le service des vivres à bord des bâtiments de l'État (1) (3) (4) (5) ; 3° par les magasins et les dépôts de vivres du service de la marine à l'extérieur, en ce qui concerne les denrées, etc., provenant d'envois de la métropole (6).

(3° Direction : Services administratifs, 4° bureau : Subsistances et hôpitaux.)

**SERVICE DES VIVRES.— ANNÉE 1881.**

NOMENCLATURE DES RATIONS, DES DENRÉES, DES RÉCIPIENTS, ETC.		ESPÈCE des UNITÉS	PRIX MOYENS d'après les achats et les fabri- cations effectués dans les dif- férents ports en France, pendant les années 1878, '79 et 1880	OBSERVATIONS
<b>Rations complètes.</b>			fr. c.	
Ration de journalier.	De marin.....	L'une.	0 93	(1) Le prix des rations complètes comprend les frais de logement et d'emballage des denrées ainsi que les droits fiscaux dont certains articles sont frappés.  (2) Le prix des denrées partielles ne comprend pas les droits de douane, d'octroi et de consommation ; le montant de ces droits devra donc être ajouté par les administrations des ports à la valeur des articles qui y sont assujettis.
	De jeunes gens au-dessous de 48 ans et de passagères...	id.	0 90	
	De mousse.....	id.	0 83	
Ration de campagne.	De marin.....	id.	1 44	(3) La valeur des cessions faites à bord des bâtiments de l'État, aux diverses tables, aux passagers ressortissant à d'autres Départements ministériels et aux services coloniaux ( <i>services colonial et local</i> ), est augmentée de 25 % lorsque les bâtiments sont absents de France depuis plus de 3 mois.
	De jeunes gens au-dessous de 48 ans et de passagères...	id.	1 09	
	De mousse.....	id.	1 04	
Ration de marin à terre.	De marin.....	id.	0 88	(4) La valeur des cessions faites à des particuliers est toujours abondée de 25 % ( <i>Circulaire du 30 septembre 1856</i> ).  (5) La valeur des cessions faites aux bâtiments de la Marine Royale Anglaise, tant en France qu'à l'Extérieur, n'est augmentée que de 5 % ( <i>Circulaire du 24 avril 1874</i> ).
	De jeunes gens au-dessous de 48 ans.....	id.	0 80	
	De mousse.....	id.	0 76	
				(6) On devra ajouter au prix des denrées